

**DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF IMPLIQUANT LA SURETE,
LA RADIOPROTECTION OU L'ENVIRONNEMENT (INB)**

Référence : DRe FC/ej 2018-0267 Date : 20/03/2018..... Indice : 0.....

Description

Site : ILL INB : n° 67 Atelier / laboratoire / réacteur : RHF

Etat de l'installation / atelier : en construction en CDE*
 en fonctionnement en MAD* / DEM*
 en arrêt pour maintenance autre : origine ancienne.....

Etat du réacteur (spécifique REP*) : RP API indépendant
 AN / GV APR autre :
 AN / RRA RCD

Activité de l'installation / atelier lors de l'événement (installation autre que REP*) : en exploitation en maintenance
 en intervention en essais

Date et heure de l'événement : 2015 Date et heure de détection : 14/03/2018

Libellé de l'événement : Contrôle périodique de la charge calorifique des locaux (5 ans)

L'événement est-il générique ? : oui non

Si oui : site ou activité concerné(e) :

Domaines impactés et critère de déclaration correspondant : sûreté critère : 3

radioprotection critère :

environnement critère :

Analyse préliminaire

Description de l'événement : Le contrôle de la charge calorifique (DCC) tous les 5 ans est entré dans la RGE n° 5 Indice I en août 2004 avec la procédure associée AQ-0-123 applicable le 25/03/2004. Le périmètre du contrôle de l'AQ-0-123 était uniquement le bâtiment réacteur. Lors de l'inspection Codep-Lyo-2013-018604 du 3 avril 2013, l'ASN demandé d'étendre le contrôle de la DCC à l'ensemble des locaux étudiés dans l'ERI de 2007, pour conformité avec le V de l'arrêté du 31 décembre 1999. En 2014, la décision 2014-DC-0417 a remplacé l'arrêté du 31 décembre 1999.

L'ERI de 2007 et la DCC associée a été mise à jour en 2017 dans le cadre du réexamen de sûreté pour les locaux des bâtiments ILL5 (réacteur), ILL5D (GEL et PCS3) et ILL4.

Aussi, à la date du 19/03/2018, l'engagement d'étendre le contrôle de la DCC à l'ensemble des locaux étudiés dans l'ERI 2007 est toujours en cours de finalisation, ce qui constitue un écart à la RGE n° 5 qui stipule tous les 5 ans « un contrôle de la charge calorifique des locaux ».

Détection de l'événement : action automatique – alarmes essais, contrôles
 inspection externe (ASN ...) retour d'expérience
 conduite – constat opérateur surveillance, inspection interne
 fortuite – observation réexamen, réévaluation de sûreté
 individuelle hors procédure autre : Contrôle de sortie de zone

Origines présumées de l'événement : causes techniques agressions externes
 causes humaines autre :

Fonctions de sûreté impactées : criticité / réactivité fonctions supports
 confinement perte ou découverte de source radioactive
 refroidissement Aucune

Conséquences sur les personnes : évacuation sanitaire blessure
 contamination radiologique contamination chimique contamination microbiologique

Conséquences réelles : Aucune

Conséquences potentielles (sur la base de scénario réaliste) : Dépassement non détecté de limites de DCC.

Mesures correctives immédiates : La DCC des locaux dans ILL7 et ILL22 a été établie par l'APAVE en 2017-2018 (rapport ILL à paraître). Mise en place d'un plan d'action pour finaliser le contrôle de la DCC du périmètre de l'ERI 2007.

Etat final de l'installation et du matériel concerné : Sans objet.

Proposition de classement de l'évènement

<input checked="" type="checkbox"/> Au titre de la sûreté	<input type="checkbox"/> Au titre de la radioprotection
Classement de base proposé :	Classement de base proposé : 0
Eléments de classement : initiateur attendu :	Facteur supplémentaire éventuel :
.....
domaine concernée :
.....
disponibilité de la fonction associée :
.....
Facteur supplémentaire éventuel :
Classement INES proposé :	Classement INES proposé : 0

Communication externe

Une communication externe est-elle envisagée sur cet évènement ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Si oui :	A qui :	Quand
.....
.....

Responsable à contacter pour plus d'information

Nom : CHANTELOUP	Prénom : Franck.....	Fonction : Ingénieur sûreté.....
Téléphone : 04 76 20 72 00.....	Télécopie : 04 76 96 11 43	Mel : chanteloup@ill.fr

Validation par le directeur d'établissement ou son représentant

Nom : GUYON	Prénom : Hervé.....	Fonction : Chef de la Division Réacteur .
.....

Signature :

